

16 mar 2007 -16:00

Appartient à [Conseil des ministres du 16 mars 2007](#)

Carrière des militaires

Uniformisation des limites d'âge auxquelles les militaires sont mis à la retraite

Uniformisation des limites d'âge auxquelles les militaires sont mis à la retraite

Sur proposition de M. André Flahaut, ministre de la Défense, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant des dispositions relatives à la pension et à l'aménagement de la carrière des militaires du cadre actif. Le projet vise à uniformiser les limites d'âge auxquelles les militaires sont mis à la retraite en tenant compte du Pacte de solidarité entre les générations. Cet âge a été en général fixé à 56 ans. Des mesures transitoires ont été rédigées de manière à tenir compte de la situation des militaires dont la fin de la carrière est proche. Le projet exécute également la loi fixant le statut des militaires du cadre actif des forces armées.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe